

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	1 (1928)
Heft:	9/10
Artikel:	Qu'est-ce qu'un logement insalubre?
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-118898

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

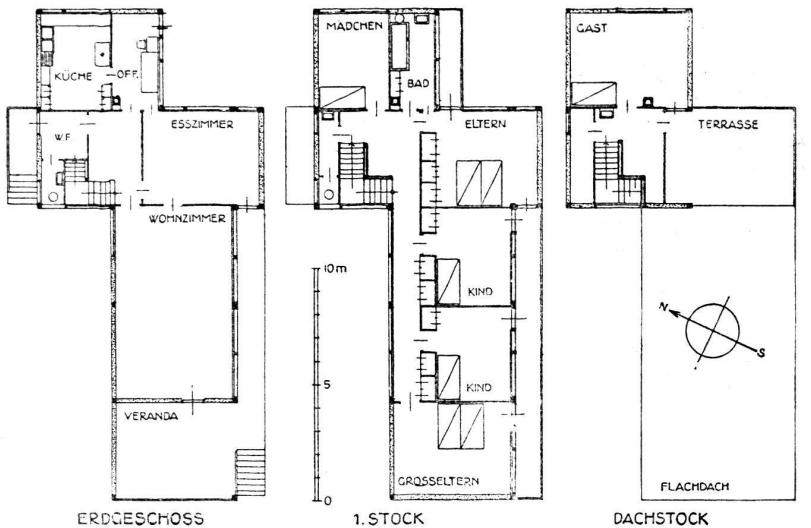
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Plans des étages

1:300

A propos d'une maison moderne

Tandis que dans certains domaines de la production moderne la forme de l'objet (vêtements, paquebots, avions, fabriques, etc.) a trouvé l'expression adéquate à sa fonction, une partie de cette production se débat encore dans les formules surannées que lui impose la tradition (mobilier, habitations, édifices, etc.).

Les essais de maisons modernes sont peu connus en Suisse romande, c'est pourquoi il nous a paru intéressant de montrer une tentative assez récente.

Les clichés de la villa bâloise que nous avons reproduite ne sont peut-être pas assez flatteurs au gré de nos lecteurs, mais ceux qui pourraient lui rendre visite ne manqueront pas de reconnaître que l'application, sans compromis, des règles de l'hygiène de l'habitation crée un confort nouveau. Tot ou tard, ce confort sera exigé par tout homme soucieux du bien être de sa famille.

Chaque local est éclairé par le vitrage d'une paroi entière dont la belle lumière chasse tout essai de rosace ou corniche de plafond et toute velléité de mouluration poussièreuse des boiseries. Par l'accord harmonieux des couleurs des parois, du sol et des boiseries, chaque chambre conserve son unité propre en laissant cependant à l'habitant, plus que dans les locaux de nos riches appartements, la latitude d'imprimer son caractère personnel.

Nous avons reproduit diverses étapes de construction pour montrer qu'il s'agit avant tout de construction plutôt que de forme nouvelle; cette dernière découle simplement de la technique utilisée.

Dans le cas particulier il peut être intéressant de remarquer que l'ossature métallique est utilisée depuis longtemps, non seulement pour les gratte ciel américains, mais aussi en Angleterre où tous les édifices importants des rue commer-

cantes de Londres sont ainsi construits. Il est vrai qu'il n'y paraît guère parce que la carcasse est soigneusement recouverte d'un vêtement de style historique, si possible avec pilastres et colonnes, pour simuler des monuments en pierre de taille. La différence de conception de l'architecte moderne ne saurait être mieux illustrée par ces photos: Ayant également reconnu les avantages de ce système de construction, il l'adopte et cherche non pas à le couvrir d'oripeau mais bien au contraire à lui faire parler sa beauté propre tout en lui demandant le maximum de possibilités techniques qui pourraient être utile à l'habitation.

Peut-être trouvera-t-on ces essais trop téméraires parce que nos regards sont encore tournés vers les œuvres de nos ancêtres; il est permis toutefois de se demander ce qu'auraient créé les artistes de ces belles époques s'ils n'avaient eu le courage, eux aussi, de rompre avec les traditions de leur prédécesseurs?

Hoechel.

Détails techniques.

L'ossature métallique a été montée en 10 jours $\frac{1}{2}$ (piliers $2 \times C\ NP\ 16$, sommier $2 \times C\ NP\ 24$, poutrelles de 16). Le remplissage est constitué de plaques de béton de pierre ponce de 25×35 , planchers et toiture avec le même matériau.

Les fenêtres coulissent latéralement et malgré leur grande surface, le chauffage central a fonctionné cet hiver dans des conditions plus économiques que dans la construction ordinaire en briques.

Le prix de l'immeuble n'a pas dépassé celui de la moyenne des villas de la région de Bâle malgré des installations intérieures fort coûteuses. Il se monte à frs. 75000.— (honoraires compris) soit à frs. 60.— le m^3 .

Qu'est-ce qu'un logement insalubre ?

par le Dr. Fr. M. MESSERLI, médecin-chef du Service d'Hygiène de Lausanne.

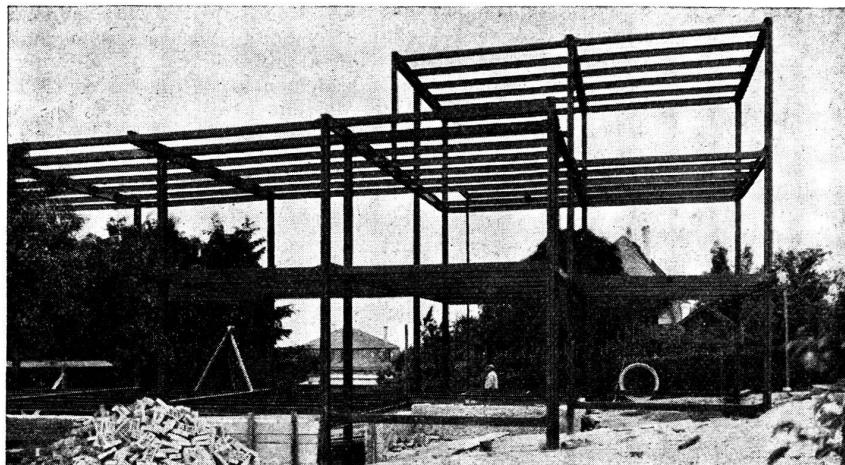
Votre très distingué et actif président Mr. le député FREYMOND de Lausanne m'a demandé de vous donner une petite causerie sur les causes de l'insalubrité d'un logement.

Il est certes plus facile de décrire les conditions que doit présenter un logement pour être salubre. Les lois et règlements sur les constructions ne se bornent d'ailleurs qu'à donner les normes et exigences minima que l'on doit observer pour qu'un logement puisse être considéré comme habitable; les traités et cours d'hygiène urbaine et de l'habitation ne citent également en général que les caractères que doivent

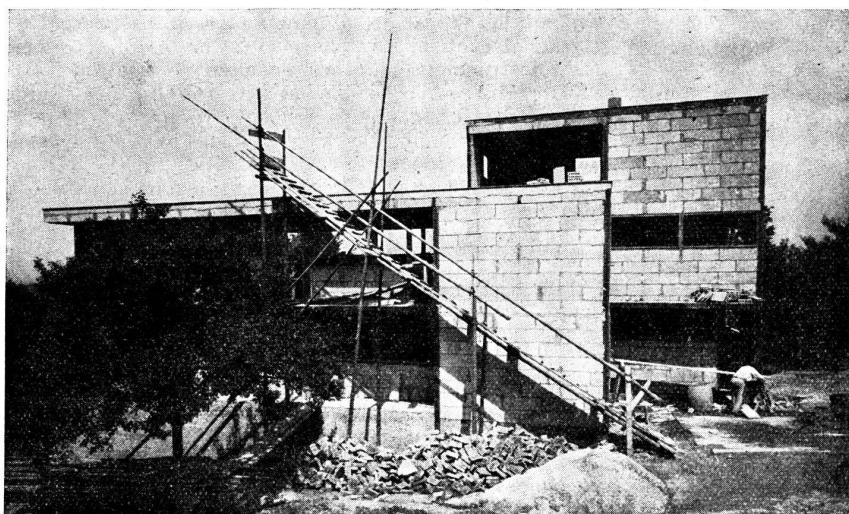
présenter les logements sains sans relever toutes les causes d'insalubrité de nature à altérer la santé des occupants.

Les causes d'insalubrité du logement peuvent être classées en deux groupes: 1) celles résultant des conditions du logement proprement dites, 2) celles provenant des occupants.

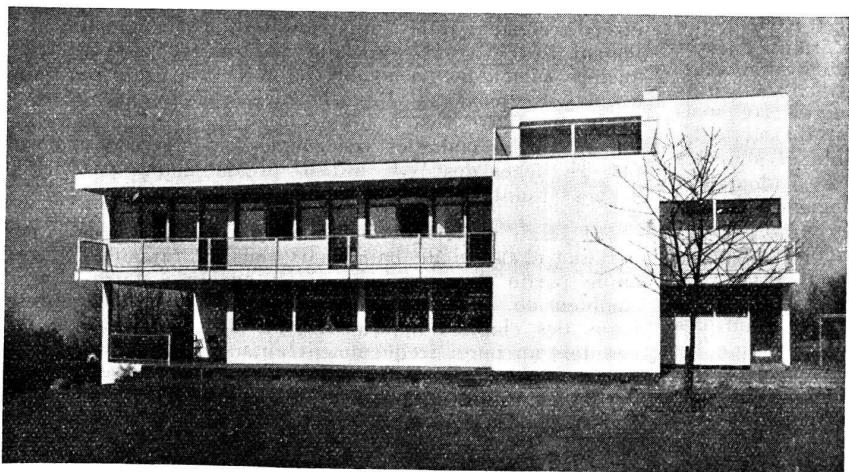
Nous voulons examiner très rapidement ces deux catégories de causes d'insalubrité, en commençant par les conditions du logement.



L'ossature métallique



Le remplissage en plaques de béton de pierre ponce



Façade crépie et peinte à l'huile

Une maison moderne en Suisse

Un logement peut être insalubre par suite:

- a) de sa situation, de son orientation, de son défaut d'insolation, de l'état de ses abords,
- b) des matériaux de construction,
- c) de la disposition du logement en plan,
- d) de celle en hauteur,
- e) de l'appareillage sanitaire.

Il est évident qu'un immeuble peut être insalubre de par sa situation, suivant la nature du sol sur lequel il est construit (sol marécageux, nappe d'eau souterraine, superficielle, sol argileux, etc.), ou s'il est mal orienté et insuffisamment ensoleillé. Nous connaissons en effet des immeubles, cachés par d'autres plus élevés, qui ne sont jamais effleurés par le moindre rayon de soleil; si ces immeubles sont encore orientés au Nord, ils sont exposés aux courants froids et d'autant plus sujets à l'humidité de condensation que les habitants pour pouvoir y vivre sont obligés de surchauffer leurs logements. Les chambres principales d'un appartement, celles que l'on utilise pour y coucher ou pour y passer la journée, doivent dans notre contrée être orientées autant que possible au Sud ou encore à l'Est ou à l'Ouest afin d'être bien ensoleillées. Dans les villes plates, l'orientation des rues du Nord au Sud, permettant l'exposition des façades de maisons Est et Ouest me paraît des plus favorables, tandis que dans des cités étagées, comme la plupart des quartiers de Lausanne, l'orientation plein Sud est indiquée. Une erreur encore assez répandue chez nous en matière d'orientation, consiste à faire de la chambre la plus ensoleillée un salon où l'on se tient exceptionnellement, alors qu'on choisit comme chambres à coucher des locaux moins bien exposés.

La propreté des abords d'un logement peut également avoir une certaine influence sur la salubrité. De mauvaises odeurs peuvent se dégager de certains locaux voisins ou de produits industriels fabriqués à proximité (tanneries, chiffons, écuries, fumiers); les mouches peuvent être attirées par ces odeurs ou ces produits; un marais dans le voisinage ou même une simple petite mare d'eau stagnante peuvent être un centre d'élosion de moustiques et dans certains pays un foyer de malaria ou d'autres fièvres.

Il est utile de prévoir partout où on le peut la construction en ordre dispersé ou d'aménager devant les maisons ou dans les divers quartiers d'une agglomération urbaine des espaces libres, ceux-ci constituant selon l'expression consacrée les «poumons» d'une ville. Mais pour qu'ils soient efficaces, il y lieu d'éviter qu'ils ne deviennent de denses bosquets dont les arbres empêchent l'insolation des immeubles voisins et contribuent ainsi à les rendre humides.

Quant aux matériaux de construction, sans nous attarder à en décrire tous les genres et combinaisons, relevons qu'un bâtiment peut être rendu insalubre par l'humidité de ses murs. Les matériaux poreux, comme le tuf, la molasse, favorisent cette humidité, contre laquelle on essaie de lutter par divers procédés (doublage de parois, siphons KNAPEN), mais qui sont coûteux et dont l'efficacité n'est parfois que partielle. Pour la construction le choix de matériaux durs et non poreux est très important.

La mauvaise disposition du logement en plan est fréquemment, surtout dans les vieilles villes une cause d'insalubrité. Au lieu de prévoir pour chaque pièce habitable et pour les cuisines des fenêtres sur l'extérieur, nos ancêtres adoptaient volontiers un dispositif de construction en longueur qui eut pour effet l'aménagement de cuisines intérieures borgnes et d'alcôves; ce dispositif provient de la construction en ordre serré entre les remparts de nos vieilles cités; il en est résulté un lotissement en profondeur, si bien que l'on trouve dans nos vieux quartiers des maisons anciennes ayant des faces aveugles de 20 m et plus de longueur, tandis que les faces ajourées ne dépassent pas 5 mètres. Les alcôves qui s'y trouvent généralement doivent naturellement être supprimées comme locaux de logement; quant aux cuisines intérieures, elles offrent de graves inconvenients (mauvaise aération, absence d'insolation, odeurs et vapeurs se répandant dans les chambres) et ne peuvent être aérées que par les chambres adjacentes. L'aération des cuisines par l'intermédiaire des chambres à coucher doit être évitée.

On rencontre encore souvent dans les dispositions de construction anciennes des W-C intérieurs comme des dégagements et cages d'escalier défectueux. Tous ces inconvénients proviennent du lotissement en profondeur. Les W-C ne doivent pas communiquer directement avec une cuisine ou des chambres à coucher; ils doivent avoir une aération extérieure, un sol et des parois lisses facilement lavables et être munis d'appareils à chasse d'eau avec cuvettes à siphon, ce qui empêche les odeurs des égouts de remonter dans les appartements.

Les dégagements et les escaliers aussi doivent être suffisamment éclairés et bien aérés; tout local mal éclairé et surtout un escalier, devient facilement un réceptacle à objets les plus disparates, voire même à ordures.

Si nous examinons les dispositions des logements en hauteur, nous constatons dans nos vieilles villes que le minima de hauteur actuellement prescrits par les lois et règlements sur les constructions, n'existaient pas dans les temps anciens où chacun bâtissait un peu comme il voulait surtout en élévation; on trouve même dans de vieux immeubles sur le même étage des hauteurs différentes entre locaux contigus. Personnellement nous n'attachons pas une très grande importance à cette question de hauteur de locaux et de cube d'air minimum, à condition que les locaux ne soient pas surpeuplés et que les occupants procèdent à une aération régulière et suffisante. Une chambre à coucher petite, n'ayant pas le cube d'air minimum prescrit par nos lois (15 m³ par la loi cantonale vaudoise et 20 m³ par le Règlement sur les Constructions pour la Commune de Lausanne), mais dont la fenêtre est constamment ouverte, est plus salubre qu'une vaste pièce dont les fenêtres restent toujours fermées. Néanmoins nous considérons qu'une hauteur de locaux inférieure à celle exigée par la loi actuelle (2 m 50 et 2 m 40) peut avoir des inconvénients sérieux surtout dans les immeubles anciens construits en profondeur et présentant des locaux intérieurs sans éclairage ni aération directe.

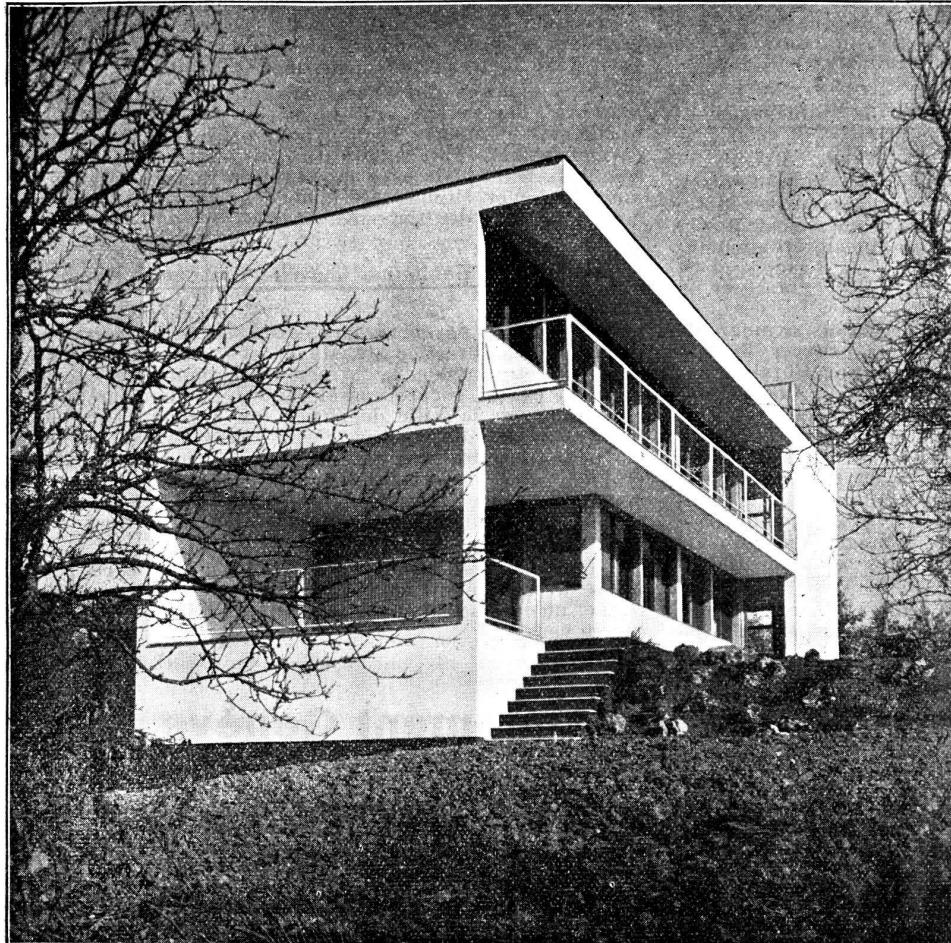
Remarquons en passant le danger qu'il y a d'habiter des locaux construits contre terre plein ou directement sur terre plein sans vide d'air suffisant; ces locaux sont généralement exposés à l'humidité et malsains pour leurs occupants.

Le mauvais appareillage des immeubles pouvant être une cause importante d'insalubrité et de dangers pour les occupants, les lois sanitaires et celles sur les constructions ainsi que les pouvoirs publics ont particulièrement visé ces dernières années à l'amélioration et au perfectionnement des canalisations des maisons. Beaucoup d'anciens immeubles sont encore pourvus d'appareillages totalement défectueux, ont des cabinets d'aisance avec d'anciens sièges à trou béant, sans arrivée ou chasse d'eau, des sacs et fosses non raccordés au tout à l'égout, sans écoulement et d'où remontent dans les immeubles des odeurs putrides et insalubres. Non seulement, tout cabinet d'aisance, comme déjà dit, doit être muni d'un siège à siphon avec appareil de chasse, mais il doit être directement relié à une canalisation d'égout. Il y a également lieu de remarquer que l'on trouve encore dans les anciens immeubles un nombre de W-C insuffisant par rapport à celui des ménages. Dans la règle chaque ménage devrait avoir son W-C; c'est à la fois une question de moralité et d'hygiène, des maladies vénériennes pouvant être transmises par les sièges des W-C utilisés préalablement par des personnes atteintes de ces affections.

Il serait également désirable que chaque ménage possède d'au moins une chambre de bain, mais sous ce rapport l'éducation d'une partie de notre peuple est encore à faire. En effet combien de fois avons-nous trouvé dans des chambres de bains des clapiers où l'on élevait des lapins, voire même une fois un porc; fréquemment aussi ces chambres de bains sont transformées en dépôts de toutes sortes d'objets, en de véritables taudis, sans jamais être utilisées pour les soins de propreté de la famille.

Une autre cause d'insalubrité peut résider dans la mauvaise construction des évier qui doivent être lisses et munis de siphons afin d'empêcher les odeurs des égouts de se répandre dans les cuisines et dans les appartements.

Une maison moderne en Suisse



Villa K. à Riehen
Artaria & Schmid,
architectes, Bâle.

Des odeurs insalubres peuvent également se dégager des ordures ménagères si celles-ci ne sont pas évacuées régulièrement et enformées dans des caisses hermétiquement closes (système Ochsner par exemple); les ordures ménagères sont des milieux favorables au développement des bactéries, des larves de mouches, etc.; raison de plus pour les évacuer fréquemment et régulièrement. Dans certains immeubles modernes l'évacuation des ordures ménagères se fait au moyen de dévaloirs; ces dernières installations peuvent devenir de véritables foyers d'infection, si elles ne sont pas construites spécialement avec des surfaces lisses et des

angles arrondis et si elles ne sont pas désinfectées et nettoyées régulièrement. Nous avons dû faire canceler plusieurs de ces installations qui fonctionnaient de façon défectueuse et constituaient de véritables dangers pour la santé des occupants.

En passant je signalerai l'importance qu'il y a de prévoir des locaux de lessive et de séchage dans chaque immeuble afin d'éviter que les habitants procèdent à ces travaux à l'intérieur de leur logement.

(A suivre).

Nouvelles des Sociétés

Assemblée générale de la Section romande de l'Union Suisse pour l'amélioration du logement.

Réunis le 7 juillet à l'Hôtel de ville de Lausanne, les membres de la Section romande ont entendu le rapport annuel du président, Mr. Freymond, sur l'exercice écoulé. L'activité de la section s'est manifestée dans diverses directions: organisation de l'exposition de la petite habitation familiale, dans plusieurs villes; préparation du journal *l'Habitation*, paraissant régulièrement depuis Janvier 1928; participation aux travaux du comité central, etc.

Le président signale en passant l'exposition d'urbanisme qui s'ouvrira à Zurich en août prochain et montre à ce propos combien aujourd'hui le public s'intéresse aux questions d'aménagement de villes et de logement. Dans la Suisse romande, la question du logement des familles nombreuses et nécessiteuses est à l'ordre du jour. A Genève et à Lausanne, les pouvoirs publics font des efforts pour résoudre ce problème.

Une discussion animée a suivi la lecture du rapport présidentiel. Après la séance administrative, Mr. le Dr. Messerli, chef du Service d'Hygiène de la Commune de Lausanne, a fait une causerie illustrée de projections lumineuses intitulée:

Qu'est-ce qu'un logement insalubre? dont nous aurons le plaisir de publier le texte dans un de nos prochains numéros. Enfin Mr. Freymond résuma brièvement les solutions apportées par la Commune de Lausanne au problème du logement économique pour familles nombreuses et nécessiteuses. Les projets de logements en voie de réalisation étaient exposés dans la salle.

Chronique

Exposition Suisse d'urbanisme Zurich 1928.

Cette exposition, organisée par la Fédération des architectes suisses, a attiré pendant le mois d'août un grand nombre de visiteurs. Pour la première fois, les principales villes de notre pays: Zurich, Bâle, Genève, Berne, Lausanne, Saint-Gall, Winterthour, Lucerne, La Chaux-de-Fonds, et Biel, ont exposé des séries de plans établis selon un programme commun et présentés selon des règles uniformes. Les organisateurs ont cherché avant tout à faire ressortir comment la propriété urbaine est utilisée (terrains bâtis, terrains disponibles pour la construction et espaces libres), et comment elle est répartie entre les pouvoirs publics et les propriétaires privés.